COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Université de Picardie Jules Verne
Direction des Affaires Générales, Institutionnelles et Juridiques
1, Chemin du Thil - CS 52 501
80025 Amiens cedex 1
Aff. Suivie par karen.ayika@u-picardie.fr

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le jeudi 13 Décembre** à 10 h 30 sous la présidence de **Mohammed BENLAHSEN,** président de l'Université de Picardie Jules Verne en présence de madame **Marylène POINTURIER** (service inter-académique de l'enseignement supérieur), représentant madame la rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, et de :

Krystel	BIRON
Michel	BRAZIER
Nathalie	CATELLANI
Léa	DE GUNTEN
Isabelle	DE TOMI
Lucie	DELABIE
Sébastien	DELESCLUSE
Ophélie	FLINIAUX
Jacques	HENOCQUE
Florence	JAMAY
Vincent	NIOT
Gaëlle	PASCAUD
Monique	POMAGEOT
Sofiane	TAHI
Luc	VANDROMME
Pascal	VANTOMME
Luciane	ZABIJAK

Avaient donné procuration :

Olivia	CARPI	à	Michel BRAZIER
Sandrine	CASTELLAIN	à	Pascal VANTOMME
Gilles	DEQUEN	à	Florence JAMAY
Nicolas	LEBAS	à	Mohammed BENLAHSEN
Frédérique	MACAREZ	à	Agnès POTEL
David	SEME	à	Isabelle DE TOMI

Etait excusé :

Guillaume STENGEL

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Emmanuel BERTHE	Pôle Ressources et Moyens
Monsieur Christophe BIDENT	Vice-pdt à la formation initiale et continue
Monsieur Nicolas LAVALLEE	Directeur des Finances
Monsieur Kelig LE GRAND	Direction des Ressources Humaines
Madame Fabienne THEROUSE	Directrice DAGIJ
Madame Valérie WADLOW	Directrice Générale des Services
Monsieur Philippe WARMEL	Agent Comptable
Madame Karen AYIKA	Chargée des Instances DAGIJ

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Informations
2. Compte rendu des décisions du Président
3. Approbation du compte rendu du 2018 27 septembre 2018
4. Budget initial 2019
5. Plan de Rationalisation Interne et de Sécurisation des Moyens (PRISM)
6. Campagne d'emploi : volumétrie
7. Prime exceptionnelle de fin d'année pour les personnels BIATSS
8. Désignation des nouveaux membres du comité de développement durable
9. Désignation de deux représentants étudiants à la commission des statuts du CA
10. Désignation de représentants à la Fondation
11. Capacités d'accueil
12. Approbation des subventions FSDIE
13. Déclaration d'inutilité : cession d'un foncier au bénéfice d'Amiens Métropole, en vue d'un aménagement urbain
14. Création du service commun interuniversitaire : Unisciel
15. Questions diverses

Après s'être assuré que le quorum nécessaire est bien atteint, **le président** ouvre la séance à 10h45.

1. Informations

- **Convention « Fondation » : protocole d'accord**

La première information concerne la signature d'une convention entre l'Etat, l'Université et le centre de recherche de l'Historial de Péronne, en présence du président de la république, M. Emmanuel MACRON et de la ministre de l'enseignement supérieur, Mme Frédérique VIDAL.

Le président précise que les parties se sont engagées à la création d'un centre d'excellence et de mobilité dédié à la thématique de la première guerre mondiale. Il ajoute que la dotation de l'Etat permettra d'assurer autant l'accueil de chercheurs de haut niveau, l'allocation de bourses de recherche pour post doctorants, que l'organisation de colloques.

- **Elections professionnelles du 6 décembre 2018**

Le président note que ces élections se sont déroulées dans un climat optimal et indique le nombre de sièges obtenus par les différentes listes au comité technique d'établissement :

FSU : 4
CFDT :3
SNPTES : 2
Force Ouvrière :1

- **PIA3 Territoires Innovation Pédagogique**

Le président explique que le partenariat avec l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale et l'université d'Artois concernant la mise en place du Massive Open Online Courses (MOOC) a abouti au dépôt d'un projet pour le premier volet « Orientation » du PIA3 TIP, à hauteur de 2 millions d'euros.

Il précise que le deuxième volet, chiffré à 10 millions d'euros sera déposé au 7 janvier, les partenaires ayant tous donné leur accord.

- **Relations Internationales**

Le président expose les derniers déplacements effectués par ses équipes et lui-même en Chine et au Sénégal. Il rappelle la problématique de la mobilité étudiante, chiffre peu fourni au vu des possibilités offertes.

Concernant la Chine, les 4 conventions signées avec l'Institut des Sciences et de Technologie de l'Université de Zhengzhou permettront notamment la mise en place d'une université d'été. Elles rendront également possible la sélection des étudiants ainsi que le recrutement au niveau master comme en thèse.

Le président ajoute que les projets de conventions avec les universités Amadou Matar Mbow et Cheikh Anta Diop portent sur les mêmes bases, avec une notion supplémentaire de co-tutelle. Une dotation est en effet prévue pour les étudiants inscrits à l'UPJV dans le cadre de ces accords. Il ajoute qu'une autre dotation sera versée à l'établissement d'origine qui s'engage à recruter les étudiants à l'issue de leur formation.

Le président souligne que les étudiants concernés sont financés par leur université d'origine.

- **Cinquantenaire de l'UPJV**

En 2019, l'UPJV fête son cinquantenaire. Le président rappelle que le comité de pilotage mis en place à cet effet, sous la direction de Georges FAURE comprend 8 membres, avec lui-même : Pierre SICARD, Bernard DEVAUCHELLE, Paul PERSONNE, Monique CRAMPON, Philippe NIVET et Anne-Sophie DE FRANCESCHI. Il précise que 3 personnalités se verront décerner le titre d'honoris causa :

- concernant le domaine des mathématiques appliquées, Mme Asli ERDOGAN, chargée de recherche en physique nucléaire, journaliste, romancière et militante des droits de l'Homme, détentrice du prix Simone de Beauvoir ;

- M. Stephen MURRAY, historien de l'art, professeur d'histoire médiévale, réputé pour ses travaux sur la cathédrale d'Amiens, et qui a dirigé le musée d'art moderne de New York pendant 20 ans ;

- Le chirurgien belge M. Benoît LENGELE, élu membre d'honneur de nombreuses institutions académiques dont l'Académie nationale de Chirurgie (Paris), chef du service de Chirurgie Plastique des Cliniques Universitaires Saint-Luc.

Le président indique qu'il s'agit pour l'université d'agir en tant que levier du territoire, en intégrant pleinement les antennes lors de cette fête de la communauté universitaire (expositions, conférences, sollicitation des laboratoires pour l'invitation de personnalités de prestige et pour les conférences, sollicitation des associations étudiantes pour les manifestations culturelles et sportives).

Il ajoute que l'Université mettra en place des concerts dans les cathédrales de la région, participera à la semaine du développement durable sous la direction de Mme Florence JAMAY, et à celle de la diversité et l'égalité des chances, pilotée par M. François HENOT.

ꕥꕥꕥꕥꕥꕥꕥ

2. Compte rendu des décisions du Président

Le président sollicite **Mme THEROUSE** qui signale, pour la période du 1er septembre 2018 au 1er décembre 2018, que 114 actes ont été pris au titre des affaires générales, 66 actes au titre de la recherche, 1 acte au titre des marchés.

Mme POMAGEOT demande des précisions sur les deux conventions relatives au Service Social du Personnel, l'une avec le restaurant inter entreprise et l'autre avec « Illico cuistot ».

Mme THEROUSE invite Mme DE TOMI à compléter son propos si nécessaire et explique que la première est mise en place avec un restaurant d'entreprise situé « Vallée des Vignes » et que la seconde n'a pas aboutit, elle émanait du Service Social, le but étant la livraison de produits frais au personnel. La problématique rencontrée concernait le stockage des denrées.

Mme DE TOMI prend la parole pour préciser que la start-up a dû cesser son activité.

Mme POMAGEOT demande à savoir qui peut bénéficier du restaurant inter-entreprise.

Mme WADLOW explique qu'il s'adresse à tout personnel souhaitant y déjeuner, notamment les collègues en poste sur le campus sud, plus proches géographiquement. Elle précise que la communauté universitaire a été invitée communiquer le nombre de personnes intéressées afin que le restaurant en soit informé.

Mme DE TOMI prend la parole en expliquant que l'initiative est partie des collègues de l'IUT qui déjeunaient à l'ESPE, qui à la fermeture du restaurant étaient demandeurs d'une solution alternative. Elle précise que le restaurant faisant appel à des personnels handicapés, ce projet paraissait intéressant du point de vue sociétal. Elle note que la diffusion de cette alternative s'est limitée aux composantes du campus du Thil et suggère de l'étendre aux autres sites amiénois, tout en faisant également la remarque que la situation géographique n'est pas favorable aux personnels situés en centre-ville et à la Citadelle.

Le président et **Mme WADLOW** proposent d'étendre la communication à l'ensemble des composantes.

ØØØØØØØ

3. Approbation du compte rendu du CA du 27 septembre 2018

En l'absence de remarques, **Le président** met aux voix le compte rendu de la séance du 12 juillet 2018. Il est adopté à **l'unanimité**.

ØØØØØØØ

4. Capacités d'accueil

Le président explique que pour des raisons d'agenda, le point n° 11 a été avancé et donne la parole à **M. Christophe BIDENT**.

M. BIDENT débute en expliquant qu'il s'agit de prendre un certain nombre de décisions concernant les capacités d'accueil des licences, des Diplômes Universitaires de Technologique et des masters pour la rentrée 2019-2020. (Cf doc. 11 – Capacités d'accueil)

Concernant les licences, il note très peu de modifications en comparaison à la méthode mise en place à la rentrée précédente. Il rappelle que l'université se trouvant alors en pleine phase d'accréditation des formations, il s'agissait de définir les capacités d'accueil au regard de ce qui était soutenable financièrement et logistiquement par l'établissement.

M. BIDENT rappelle la méthode de calcul :

(Capacité globale d'étudiants pour le portail de licence concerné) - (prévision du nombre de redoublants) = capacité d'accueil pour néo-entrants et étudiants en réorientation affichée sur la plateforme Parcoursup.

Il rappelle que les néo-entrants ainsi que les étudiants en réorientation constituent les deux publics majeurs de cette plateforme.

Il note que l'université, tout comme d'autres d'établissements du territoire, a été sujette à un des effets de Parcoursup qui est l'attraction des formations courtes et sélectives sur les lycéens. Ainsi, le nombre d'étudiants inscrits en première année a subi une hausse plus conséquente avec plus d'inscriptions en DUT qu'en licence générale sans toutefois dépasser les capacités d'accueil.

M. BIDENT ajoute que le bilan de ce fonctionnement étant positif, en effet, aucune composante n'a dépassé les capacités d'accueil prévues, il a été reconduit pour la prochaine rentrée. L'établissement peut donc maintenir sa mission auprès du public de l'académie d'Amiens.

Il souligne de plus que, au vu de la configuration du territoire académique, les effectifs sont prévisibles, une académie correspondant à une université pluri disciplinaire. Ceci a permis de constater une évolution précise des flux: 21775 lycéens inscrits en terminale cette année, ce qui correspond à trois de moins que l'année dernière.

M. BIDENT présente ensuite les modifications apportées :

- L'UFR des Arts, augmente sa capacité d'accueil de 11 unités, passant 369 à 380.

- L'UFR de Droit et de Science Politique, qui avait émis ce vœu l'année précédente, diminue de 20 le nombre d'étudiants en Droit et augmente du même nombre celui de Science Politique, restant ainsi à la capacité d'accueil de 676 étudiants.

- L'UFR de Sciences Humaines et Sociales baisse sa capacité de 40 unités en licence mention Psychologie, sachant que l'année précédente, il avait été augmenté de 80 afin d'accueillir deux groupes supplémentaires.
  Il baisse également de façon substantielle sa capacité d'accueil en licence mention Philosophie mise en place par une convention d'une durée de 5 ans avec le Centre National d'Enseignement à Distance. Cette convention arrivant à son terme, le CNED souhaitait la rompre unilatéralement, dès la rentrée 2018 pour des raisons de soutenabilité financière. L'Université, après avoir rappelé au CNED les obligations de cette convention, s'est assurée que les cohortes inscrites en L1 sur Parcousup iraient au terme de leur cursus de L3.
  M. BIDENT précise en revanche que dès la prochaine rentrée, l'établissement ne pourra plus intégrer à sa capacité d'accueil les 120 places de L1 qui étaient conventionnées. Il note que cette capacité était remplie environ à son tiers.

- La Première Année Commune aux Etudes de Santé augmente sa capacité de 30 étudiants. **M. BIDENT** relève une erreur sur le document papier et précise qu'il ne faut pas voir de distinction entre la PACES Amiens et celle de l'antenne de l'Université du

Littoral et de la Côte d'Opale à Boulogne. Il explique qu'une antenne de la PACES d'Amiens ouvrira sur le site de Boulogne à la rentrée 2019. Cette ouverture se fera sur le modèle éprouvé pégagogiquement et logistiquement par l'université d'Angers, qui a ouvert depuis plusieurs années une antenne au Mans.

Il ajoute que la collaboration avec le ministère, la Région, le rectorat et l'ULCO a permis de statuer sur la capacité d'accueil finale pour cette PACES. Il a été convenu d'augmenter légèrement la capacité d'accueil globale à 1180 étudiants au lieu de 1150. Le secteur de recrutement en sera celui de l'académie d'Amiens auquel s'ajoute les bassins des communes couvertes par L'ULCO.
M. BIDENT précise qu'en effet, l'ULCO étant présente sur un territoire assez vaste comprenant Calais, Boulogne, Saint Omer et également Dunkerque, cela aurait signifié la validation d'un nombre trop élevé de communes sur la plateforme Parcoursup.

- L'UFR des Sciences est en légère augmentation, passant de 879 à 900.

M. BIDENT invite l'assemblée à rectifier les chiffres indiqués sur les documents transmis: il faut lire 5969 étudiants attendus au titre de l'inscription dans les mentions, et un total global de 6763 étudiants. Cela représente exactement 116 étudiants de moins qu'en 2018.

Il conclue que la situation est en théorie presque stable si l'on considère les 120 inscriptions CNED effectuées essentiellement par des étudiants inscrits dans d'autres académies.

M. BIDENT invite M. DI BITONTO à apporter les précisions qui lui semblent nécessaires sur le volet des licences sur Parcoursup.

M. DI BITONTO précise que la capacité d'accueil de l'UFR de SHS passe de 600 à 560 étudiants sur la plateforme.

Il explique également que les critères d'évaluation de Parcoursup sont utilisés par la commission de recrutement et informe l'assemblée des nouveautés. Il précise que d'un point de vue technique, les 3000 caractères fixés l'année précédente et destinés à la présentation des licences ont été rabaissés à 1000 par le ministère. Ceci est donc synonyme d'une réécriture synthétisant les informations dédiées aux bacheliers de l'année et celles destinées aux réorientations. Ces modifications auparavant soumises aux composantes, puis présentées à la **C**ommission des **F**ormations et de la **V**ie **U**niversitaire sont maintenant présentées au **C**onseil d'**A**dministration.

M. DI BITONTO précise également que le CV de l'étudiant n'est plus demandé.

Il explique de plus ce qu'est la fiche « Avenir». Il s'agit des avis des professeurs principaux des lycées, accompagnés des notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Il précise que les notes du baccalauréat apparaissent pour les étudiants réorientés.

Le Président demande si l'assemblée a des questions.

M. BRAZIER pose la question de savoir si une réflexion a été menée concernant la PACES ouverte aux étudiants de Boulogne. Il mentionne un partenariat existant avec l'université de Lille et considéré comme infructueux, auquel l'université de Lille souhaitait mettre un terme. Il ajoute que le site d'Amiens est accessible aux étudiants par le train.

M. BIDENT confirme que l'université de Lille y a mis un terme il y a deux ans.

Le **Président** souligne que cette PACES était pensée uniquement par visio-conférences. Il indique que le taux de réussite de la PACES mise en place au Mans est équivalent à celle de l'université d'Angers, ce qui explique que ce modèle ait été repris pour cette commande. Une délégation est prévue, qui proposera un modèle alternatif qui n'exclut ni une mobilité étudiante, ni le montage d'outils commun avec l'ULCO.

M. BRAZIER intervient également concernant la licence de Philosophie montée avec le CNED. Il demande à savoir quelle partie avait évoqué un problème de soutenabilité financière.

M. BIDENT répond qu'il s'agit du CNED et précise que c'est une demande de sa nouvelle direction générale.

Il demande à l'assemblée si elle a d'autres questions.

Mme DELABIE évoque le fait que dans certains cas, les étudiants peuvent indiquer par eux-mêmes les notes du baccalauréat.

M. DI BITONTO explique qu'il existe deux cas de figure.

- En cas de réorientation cette année à partir de janvier 2019, la plateforme Parcoursup remonte automatiquement les notes de l'étudiant déjà inscrit l'année N-1 (année d'obtention du baccalauréat et première année de mise en place de Parcoursup)

- En revanche, un étudiant ayant obtenu son baccalauréat bien avant l'année 2018-2019 et s'inscrivant en réorientation sur la plateforme à partir de janvier 2019 devra saisir ses notes par lui-même.

  Il précise que dans ce cas, la plateforme indique que la saisie est manuelle.

M. BIDENT aborde les <u>capacités d'accueil en DUT</u>.

Il se réfère au document transmis à l'assemblée et expose les dernières modifications à y apporter. Il précise que cette mise à jour est due à une divergence de point de vue purement technique avec le Rectorat qui vient de valider l'affichage sur la plateforme des inscriptions en alternance, point qui restait à trancher.

S'agissant de l'IUT de l'Oise, il donne la parole à **M. TAHI** qui souhaite obtenir l'accord du CA pour les schémas suivants :

- IUT Technique de Commercialisation (campus de Beauvais et de Creil), proposition de 4 groupes de 28 dont un en alternance pour chacun des deux sites.

Il précise que ceci augmenterait la capacité d'accueil de TC des deux IUT de 56 étudiants.

- Parcours Hygiène Sécurité et Environnement (Campus de Creil), **M. TAHI** demande la validation du CA pour 2 groupes de 26 dont 1 en alternance.

Il précise qu'il s'engage à prendre en compte l'avis des collègues concernés par les modifications survenues quelques heures avant la tenue du CA si elles étaient validées ce jour.

M. BIDENT rappelle l'attractivité pédagogique des formations courtes sur les lycéens au niveau du territoire, ainsi que les bénéfices financiers que peuvent rapporter les formations en alternance.

En l'absence de questions, **le président** met aux voix les capacités d'accueil des licences et des DUT, elles sont adoptées à l'unanimité.

M. BIDENT expose ensuite les capacités d'accueil des masters.

Il rappelle qu'elles sont toutes garanties au niveau de la soutenabilité financière, pédagogique et logistique. Il indique que la capacité d'accueil de 2019 est légèrement supérieure à celle de l'année dernière.

Il explique que les capacités soutenables sont généralement plus élevées que la réalité. Il note que certaines composantes ont proposé des capacités en légère baisse dans le souci unique d'adéquation à la réalité de l'année en cours.

Il rappelle la volonté affichée du Président depuis 2 ans, au vu du nombre d'étudiants réellement accueillis en master et doctorat inférieur et au vu de celui des capacités réelles, de valoriser les offres de l'Université en veillant à afficher les capacités réelles sur la plateforme.

Il souligne que sur les documents fournis, le chiffre indiquant les capacités d'accueil pour l'UFR de Sciences doit être rectifié à 426 pour l'année dernière, augmentant la capacité d'accueil de 26 unités ;

celui de la composante SHS doit être rectifié à 360 pour l'année dernière, et passe à 381 en 2019 pour l'accueil des néo-entrants.

M. BIDENT conclut ce point sur le total global de la capacité d'accueil concernant les masters qui est de 2964 étudiants et invite M. DI BITONTO à exposer son analyse des contenus.

M. DI BITONTO attire l'attention sur le fait que les informations validées en CA seront également publiées sur le portail Trouvermonmaster.gouv sur lequel sont affichés les mentions de licence conseillées et les critères d'examen (dossiers, concours ou examens).

Il ajoute que le calendrier présentant les bornes votées concernant les actes de gestion (inscriptions en ligne, paramétrage de eCandidat) doit également être validé.

Il explique la différence entre Parcoursup et Trouvermonmaster : le premier étant un site répertoriant les formations de l'Université et sur lequel les étudiants candidatent, le deuxième étant un site d'information destiné aux étudiants détenteurs de licence qui viendront s'inscrire par la suite sur eCandidat, site pour lequel les bornes de candidatures ont été arrêtées du 14 avril au 31 mai 2019 avec obligation de création de compte fixée au 15 mai 2019.

M. DI BITONTO précise que les composantes de l'université devront se positionner à l'intérieur de ces bornes et rappelle que ces procédures doivent être validées en CA. L'état s'étant en effet engagé à trouver un master à tout étudiant titulaire d'une licence, ce dernier peut effectuer une saisine sur Trouvermonmaster dans le cas où il n'aurait pas eu de réponse positive à au moins 3 dépôts de candidature en M1, sous réserve de la licence conseillée. Cette notion de saisine impose une vigilance quant au respect des calendriers et à la diffusion des informations.

Le Président remercie M. DI BITONTO et demande si l'assemblée a des questions.

M. BRAZIER remarque qu'il aurait été utile d'avoir une visibilité sur l'attractivité des masters ainsi que sur leurs capacités d'accueil pour un éventuel réajustement.

M. BIDENT explique qu'en effet cela permettrait également d'identifier l'insertion professionnelle et la poursuite d'études doctorales qui en découlent. Cette visibilité n'a toutefois pas été possible en 2018 car le ministère avait interdit la mise sur le portail des parcours de masters. Il ajoute que cela sera plus significatif à la rentrée 2019.

Il note de plus qu'il s'agissait de la première année de cette nouvelle offre de formation, mise en place tardivement et sujette à certains disfonctionnements techniques.

M. BRAZIER demande une re-précision sur les capacités d'accueil néo-entrants de 2018 et 2019.

M. BIDENT répond que la capacité d'accueil affichée en 2018 est de 2536 ; celle de 2019 de 2564.

Le Président souligne à ce niveau deux problématiques dégageant un réel questionnement sur les masters.

Il explique, d'une part, que si l'ancienne accréditation affichait les métiers, la nouvelle affiche les disciplines, ce qui signifie une perte de visibilité à reconstruire ;

d'autre part, que le refus de communication du ministère sur les parcours, qui eux informent sur les métiers, a également fait du tort à la visibilité sur les masters. Il souligne que l'université étudie ce dossier avec le ministère actuellement.

Le Président précise que les masters professionnels restent attractifs tandis que les masters recherche connaissent une perte d'intérêt, ce phénomène étant national. Il remarque qu'une solution est à trouver dans la mutualisation des parcours de masters.

Il demande si l'assemblée a des questions avant le vote.

Mme DE GUNTEN demande si la date limite d'inscription pour les étudiants internationaux placée le 7 octobre est modifiable dans le cas d'une arrivée sur le sol français mi-octobre.

Le Président explique que cette date a été fixée par le ministère des affaires étrangères ; dans certains cas toutefois, une dérogation est possible.

M. DI BITONTO précise que la communication effectuée par l'université sur les portails « Campus France » ou « Etudes en France » se fait en collaboration avec le service culturel des ambassades afin de fournir des précisions pédagogiques.

Il souligne que dès que la demande de l'étudiant est acceptée, l'interlocuteur officiel devient le ministère de l'Intérieur responsable de la délivrance de visa et qui est au fait des dates de début des cours paramétrées sur l'application. Dès lors qu'un étudiant effectue sa demande de visa après ces dates, l'ambassade contacte la DIFIP qui accepte les demandes pendant une période en mettant un avis pédagogique fourni par l'enseignant dans le cas de cours ayant débuté. Il souligne qu'en cas de délai trop important, l'avis pédagogique émis sera négatif, le visa ne sera pas accordé, la demande sera refusée car les chances d'adaptation de l'étudiant se réduisent.

Mme JAMAY remarque la date de réinscription du 13 septembre concernant les masters 2 et demande des précisions concernant les étudiants dont la soutenance de mémoire est placée au-delà de cette date, comme c'est le cas en SHS.

M. DI BITONTO explique que dans ce cas, la réinscription n'est pas nécessaire pour valider le diplôme de l'année N-1. Il souligne que les soutenances tardives réalisées en période de rentrée universitaire ne facilitent pas la fluidité de la reprise et suggère de diminuer ces pratiques si possible.

Le Président émet la remarque que des soutenances sont également organisées tardivement dans de nombreux autres UFR.

En l'absence de questions, il met aux voix les capacités d'accueil des masters, elles sont adoptées à l'unanimité.

(M. Di Bitonto et M. Bident quittent l'assemblée à 11h46)

ØØØØØØØ

5. Budget initial 2019

M. NIOT débute sa présentation par un retour sur la réunion du lundi 10 décembre avec le rectorat et le contrôleur budgétaire régional. Ce dernier a salué un budget au résultat positif, a alerté sur une Capacité d'Auto-Financement en diminution mais toujours satisfaisante, s'est satisfait d'un fond de roulement correct à 64 jours, a noté une bonne trésorerie et a alerté sur deux points de vigilance.

Ceux-ci sont connus depuis quelques années, à savoir :

- Le ratio masse salariale sur produits encaissables (85% dépassés cette année encore, il se situe en effet à 85,14%)
- La dépendance importante de l'université à la subvention pour charge du service public (ratio ressources propres sur produits encaissables proche du seuil d'alerte fixé par le ministère à 13%)

Il poursuit en expliquant qu'un courrier de pré-notification de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle reçu mardi 11 décembre informait d'une non compensation au sujet du Glissement Vieillesse Technicité de 2019 et un « désoclage » de celui de 2018, courrier finalement annulé par le ministère.

M. NIOT indique qu'après un échange avec le rectorat, celui-ci a validé la possibilité de présenter le budget en l'état et que les administrateurs seront tenus informés de toute prochaine notification de la DGESIP ou du ministère.

Il enchaine avec la présentation du budget initial et note les changements en comparaison avec le budget 2018 :

- Augmentation du crédit de paiement d'un peu moins de 10 millions (prévision de 207 millions d'euros en dépenses) due à l'augmentation des masses de fonctionnement, salariale et d'investissement.

Concernant la ligne du fonctionnement, **M. NIOT** explique que cela est dû d'une part à l'augmentation des crédits liés à la Contribution Vie Etudiante et de Campus. 450 mille euros ont été portés en prévisionnel en attendant le vote de la commission qui réajustera en fonction des retours de projets.
Il note d'autre part une augmentation de 80 mille euros sur la dotation du Pôle Patrimoine Immobilier et Infrastructures due aux frais de maintenance et de logistique liés à l'ouverture d'une Coordination Citadelle, ainsi qu'à l'augmentation annoncée des tarifs sur les fluides.

Il ajoute qu'une ligne de 80 mille euros supplémentaires est dédiée à l'organisation des 50 ans de l'UPJV, ligne qui sera abondée par la suite notamment par des subventions et du mécénat.

Concernant la ligne de la masse salariale, **M. NIOT** constate l'augmentation conséquente sur ressources Etat de 4.5 millions d'euros, liée aux différents facteurs suivants :

-augmentation du GVT (GVT positif à environ 1.7 million d'euros)
-reprise des dispositifs crées par l'état dont les mesures Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations gelées l'année dernière (PPCR)
-mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
-financement de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE)
-politique d'emploi avec une nouvelle campagne (816 mille euros)

Pour la partie investissement, **M. NIOT** note une augmentation d'environ 4 millions des crédits de paiement en comparaison au budget rectificatif 2018, liée à une montée en charge pour le pôle P2I d'environ 2.5 millions d'euros et à des investissements dans le cadre de la CVEC (250 mille euros).

M. NIOT informe que la convention triennale avec la Région arrive à son terme. Le montant de 1 million d'euros dédié les années précédentes au financement des infrastructures informatiques et des systèmes d'information n'est plus disponible. Afin de pérenniser ces investissements, il indique que les dépenses basculent sur budget propre à hauteur de 320 mille euros.

Il évoque ensuite les négociations en cours avec la Région concernant les problématiques dues à l'arrêt du financement de l'investissement pour le matériel pédagogique, afin de reconduire un financement de 1.420 000 euros dont 50 pour 100 sur fonds propres.

M. LAVALLEE précise qu'à la clôture de l'exercice, les universités notent en général que le résultat est meilleur que prévu par le budget prévisionnel. Le résultat de 2018 devrait clôturer autour d'un million d'euro ; le budget de 2019, tout juste à l'équilibre, est validé par le rectorat.

Il rappelle que le résultat, qui est la différence entre la prévision en recettes de fonctionnement et les dépenses (fonctionnement et masse salariale) doit être à l'équilibre.

Il précise que cette année, les dialogues de gestion individuels tenus avec les responsables de crédits de chaque composante ont permis un échange privilégié afin de mettre en avant, pour l'ensemble des pôles et des composantes, les nouveaux projets ainsi que les arbitrages en découlant.

Il entre dans le détail en évoquant les grandes lignes des dépenses du budget 2019, notamment le financement de la campagne d'emploi BIATSS, enseignants et enseignants chercheurs.

Il souligne que l'augmentation des crédits de masse salariale porte surtout sur la masse salariale Etat et atteint 4.5 millions d'euros.

Il note que depuis 2011, qui a marqué l'accession à l'autonomie de l'université, la masse salariale est passée d'environ 138 millions d'euros à 164 millions d'euros.

M. LAVALLEE indique que les ressources propres des composantes, toujours en masse salariale, en lien avec la CVEC ainsi qu'avec deux Programmes d'Investissement d'Avenir remportés s'élèvent à peu plus de 300 mille euros.

Il aborde ensuite les crédits de fonctionnement, et note une augmentation des crédits ouverts sur le Pôle OFRE également, due à la CVEC et qui permet d'ouvrir 450 mille euros de plus qu'en 2018, les deux PIA3 remportés permettant le rajout de 200 mille euros.

Il note une relative stabilité des moyens concernant les composantes, hors l'UFR de Médecine.

Avec 4.5 millions d'euros, le crédit de fonctionnement 2019 est comparable à celui de l'an dernier.

Il évoque les besoins supplémentaires pour le pôle P2I qui avait supporté le déménagement en 2018, qui doit prévoir en 2019 une année entière d'exploitation du site Citadelle avec une surface immobilière importante.

M. LAVALLEE termine la partie des dépenses avec l'investissement et des crédits ouverts en augmentation, de 2.5 millions d'euros.

Il propose en conclusion de comparer ces chiffres avec le budget exécuté de 2017 notant qu'il peut y avoir un écart entre prévision et réalisation en ce qui concerne l'investissement. Il explique que ceci est lié à la qualité des prévisions mais aussi aux aléas de réalisation des travaux immobiliers, rappelant le retard de livraison du site depuis deux ans, qui décale de fait d'autres prévisions, dont la rénovation du campus du Thil.

En ce qui concerne les recettes, il évoque d'abord la Subvention pour Charges de Service Public prévue en augmentation de 3.6 millions d'euros.

M. LAVALLEE explique que la notification définitive des moyens n'est pas parvenue à ce jour pour 2018, de même que pour certaines précisions concernant la notification prévisionnelle de 2019. Avec une augmentation en volume très variable, elle est prévue cette année à hauteur de 165.6 millions d'euros.

Il ajoute que cette augmentation est prévue pour combler celle de la masse salariale Etat.

Il note également un financement de la reprise de la PPCR, mesure réglementaire imposée à l'établissement à hauteur de 761 mille euros.

Concernant le GVT et pour faire preuve de prudence, 70% du montant ont été considérés comme pris en charge par le ministère.

Il en vient ensuite à l'évolution des financements du Conseil Régional avec la demande en cours concernant les équipements pédagogiques en notant la baisse du Fond Structurel d' Investissement.

M. LAVALLEE indique ensuite les deux PIA3, ressources nouvelles en prévisions de recettes. Les projets Environnement Partagé, Innovant, Ouvert, Numérique et Evolutif (EPIONE) avec le Centre Hospitalier Universitaire et Licence Compétences En Réseau (LCER) avec l'ULCO et l'Artois, pour lesquels l'université est chef de file, représentent 17.6 millions d'euros sur 10 ans dont les reversements à effectuer aux deux partenaires.

Il ajoute à ce volet recettes :

- la CVEC à hauteur de 1.1 million d'euros, chiffre indiqué par le ministère. Il précise qu'elle induit cependant une baisse des taux d'inscription évaluée à 450 mille euros.

-la reconduction du master Erasmus Mundus Materials for Energy Storage and Conversion (MESC +) pour 3 millions d'euros sur 2018-2024 ;

-la subvention du Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique, à hauteur de 500 mille euros pour 2018-2021.

Il note les activités en baisse de la formation continue. Il précise cependant que l'augmentation des recettes de contrats d'apprentissage due à la revalorisation du tarif en accord avec le centre de formation des apprentis IRFA contrebalance cette baisse.

M. LAVALLEE termine en précisant que le budget 2019 ne comprend plus la récupération de la TVA.

Le président remercie M. Lavallée.

Il fait remarquer la difficulté du montage du budget étant donné la forte dépendance de l'université à l'Etat ainsi qu'aux collectivités territoriales. Il expose trois principaux points :

-le retour du ministère sur la lettre faite aux universités. Il explique qu'une délégation des présidents d'université rencontre le jour même le premier ministre à ce sujet ;

-les négociations continues et conséquentes afin de consolider les dotations de la Région dédiées au campus santé ainsi qu'au plateau technique ;

-les notions de fonds propres, que l'université doit développer.

Le président rappelle que 3 réformes fondamentales seront en cours en 2019, pour lesquels le conseil d'administration sera sollicité :

-la réforme des IUT
-la réforme PACES
-la réforme des ESPE

Il explique que ces 3 réformes induisent une charge de travail importante pour ses équipes et remercie de fait Messieurs Lavallée, Berthe, Le Grand, Niot, Warmel, ainsi que Mme Wadlow et demande si l'assemblée a des questions.

M. BRAZIER demande à obtenir des informations sur quatre points principaux :

- « L'effet Ciseaux » (dû à l'augmentation des dépenses supérieure aux recettes) sur la progression importante de la masse salariale,
- le retard sur les opérations immobilières de la Citadelle, la situation du bâtiment Saint-Charles
- l'évolution du numérique
- le remboursement de matériels de la recherche

Le président invite à la vigilance sur le premier point, et rappelle qu'une stabilisation ne sera envisageable que dans 4 à 5 ans. Il indique qu'il n'est pas prudent de publier la totalité des postes sur une année.

Il explique, concernant le devenir du bâtiment Saint-Charles, que deux propositions ont été lancées : une maison de l'étudiant et un carré de l'international, actuellement en étude financée par l'Etat qui a versé 300 mille euros.

Pour répondre au troisième point, **le président** explique que les services de la Région et l'UNR souhaitent mettre en place la création d'une université numérique de région, ce qui n'est pas le souhait de l'université. Les mêmes dotations ont cependant pu être conservées sur une période d'au moins 2 ans, maintenant ainsi les postes dédiés.

(Départ de Mme Castelain et de M. Vantomme à 12h18)

Le président répond à la quatrième question et précise que deux matériels sont concernés, ce sont des acquisitions réalisées en 2015.

Mme WADLOW indique que cette problématique est développée dans le Plan de Rationalisation Interne et de Sécurisation des Moyens afin de ne plus passer outre le contrôle d'éligibilité des dépenses.
Elle reprend la notion de masse salariale et souligne qu'en 2018, l'essentiel de l'augmentation de la masse salariale est, soit mécanique, soit le résultat d'impacts des mesures nationales et donne en exemple :

- le transfert des maîtres de stage de médecine, précisément payés en masse de fonctionnement (environ 800 mille euros), pour des raisons réglementaires
- la relance du PPCR (760 mille euros)
- le GVT (1.7 million d'euros)
- la loi ORE et la CVEC dispositifs de l'état qui engendrent automatiquement des dépenses salariales

Mme WADLOW démontre ainsi que la part qui revient à la politique d'emploi de l'établissement sur la masse salariale Etat est estimée à 19% du total de l'augmentation de cette masse. Elle précise que ces mesures de l'état vont pousser à la hausse le GVT, phénomène subi par l'ensemble des universités.

Mme POTEL, suppléante de **Mme MACAREZ**, maire de Saint-Quentin, prend la parole et remercie pour la transmission des documents. Elle souhaite avoir des précisions concernant les travaux prévus à la mezzanine du campus.

M. NIOT indique qu'effectivement, une étude de faisabilité préalable est prévue, afin de créer 3 salles de cours accueillant la partie Robotique.

Mme DE GUNTEN souhaite aborder le point de la CVEC et demande des précisions au niveau de l'utilisation du budget. Elle indique que ce budget doit être utilisé pour la vie étudiante, notamment pour des projets en médecine préventive : développement du Service de Santé Universitaire et activités physiques et sportives. Elle précise que ce point lui paraissant flou, elle s'abstiendra lors du vote.

Le président répond qu'il comprend la remarque. Il indique que le ministère, tout comme l'université, restent très vigilants quant au fléchage de la CVEC, avec notamment des contrôles d'état sur des budgets qui, s'ils ne sont pas utilisés, seront simplement retirés.

Il explique d'autre part qu'il n'existe pas de calendrier précis quant au versement de ce budget, ce qui alimente un flou national sur ce point qui doit être piloté par l'université, le rectorat et le CROUS.

M. NIOT précise que la répartition effectuée en prévisionnel sur les postes investissement, fonctionnement et masse salariale sera validée par la commission après une vérification de l'état, ligne par ligne, en fonction de la politique annuelle de la CVEC, sur laquelle l'université n'a pas obtenu à ce jour d'élément supplémentaire.

Mme JAMAY évoque la forte dépendance de l'université au ministère. Elle s'interroge sur les raisons de la baisse de recrutement en formation continue. Elle pose également la question de la place de développement durable dans le budget.

Le président répond que l'ambition de l'équipe de direction est de rendre les campus éco responsables. Il indique que ce point va être développé dans le PRISM.

Concernant la formation continue, il précise que l'université n'avait pas à ce jour de convention la liant à l'organisme récolteur, l'IRFA d'où des tarifications appliquées non cohérentes, qui ont été rééquilibrées. Il indique également que les réformes mises en place n'avantagent pas les organismes publics, les plaçant en compétition frontale avec des organismes privés provenant de grands syndicats patronaux du Mouvement des Entreprises de France.

Il note que l'IUT de l'Oise puis celui d'Amiens connaissent des difficultés liées à ce point. Il préconise un réajustement des stratégies mises en place, évoquant l'agilité nécessaire pour parvenir à contrecarrer la concurrence.

Le président propose à son équipe de compléter son propos si nécessaire.

M. LAVALLEE note l'évolution inégale des secteurs et émet l'avis d'une approche en fonction des disciplines.

Le président complète le point de la formation à distance, en soulignant que d'après une étude qui n'est pas encore rendue publique, des 13 formations répertoriées en 2013, n'en subsistent plus que 3 en 2016, ce qui représente une baisse drastique à relever.

Mme WADLOW complète le propos du président en notant que dans le domaine de la formation, l'année 2017-2018 a été fortement consacrée à l'offre de formation initiale, en lien avec le calendrier d'accréditation. Elle indique que les vices présidents se concentrent désormais sur le dossier de la formation continue pour les années à venir. Elle souligne que les services s'attellent également sur l'analyse de ce dossier afin d'équilibrer ce dossier en terme budgétaire.

Mme WADLOW rappelle qu'il faut avant tout veiller à l'équilibre financier des opérations de formation continue en contrôlant les coûts tout en s'interrogeant sur la tarification, actions inscrites dans le PRISM.

Mme JAMAY souhaite savoir ce qu'il en est concernant l'IUT A.

Le président indique qu'un compte rendu sera effectué concernant l'offre de formation de l'IUT A ainsi que sur les Diplômes Universitaires.

Le président met aux voix le budget initial. Il est adopté avec **7 abstentions**.

Mme POTEL explique que le projet de création d'une antenne d'ingénierie a obtenu l'avis très favorable du Conseil d'Administration de l'INSSET qui souhaite en obtenir la demande officielle.

Le président répond que la première réunion d'établissement plaçant les bases concernant le projet Polytech aura lieu au mois de janvier. Il indique qu'une fois le schéma directeur rédigé, celui-ci sera soumis.

Le Président demande si l'assemblée a d'autres questions et la remercie pour sa confiance.

ØØØØØØØ

6. Plan de Rationalisation Interne et de Sécurisation des Moyens

En Introduction, **M. NIOT** rappelle le constat partagé des projections financières fin 2017 qui mettait en évidence la sensible tendance à l'augmentation des dépenses face aux recettes, d'où la mise en place d'actions dont :

- le gel de la campagne 2018 , voté en CA
- la saisine de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche pour un accompagnement méthodologique, ainsi que son rapport présenté dernièrement
- le lancement d'une démarche interne souhaitée par le président, le PRISM.

M. NIOT retrace les 4 phases de la mise en place du PRISM.

1. Phase de préparation : fiches actions proposées par les services

2. Phase de concertation : débats, sélection et amendements autour des fiches actions lors de groupes de travail dédiés

3. Phase de validation : en cours, d'où la présentation au CA.

4. Phase de mise en œuvre : avec implication du Comité Technique pour certaines actions, mise en place groupes de travail dans le dialogue social

Il précise qu'un bilan sera effectué en fin de programme, pour reconduite, renforcement ou arrêt.

Il développe les 3 volets du PRISM qui sont :

1. La politique des ressources humaines et la masse salariale
2. Le développement des ressources propres
3. La réduction des charges de fonctionnement

1. Politique des ressources humaines et la masse salariale

Il rappelle notamment le gel de publication de la campagne d'emplois réalisée dès 2018, le travail effectué depuis 2017 sur la soutenabilité des formations ainsi que le suivi et la maîtrise des charges d'enseignement.

Il détaille une procédure conséquente, mise en place sur la politique d'emploi et qui vise, à chaque remplacement titulaire-titulaire ou titulaire-contractuel, à créer une ligne budgétaire afin de développer une approche financière et budgétaire de cette politique, avec un calcul à coût complet.

Il explique que ce volet comprend la restructuration de la gestion des emplois contractuels enseignants, impliquant des dialogues de gestion permanents avec les composantes dont un bilan sur les premiers contrats LRU mis en place en 2018.

M. NIOT souligne également le suivi des heures complémentaires avec la mise en place d'un nouveau logiciel permettant d'améliorer la gestion des charges d'enseignement, travail débuté avec HELIWEB, module traçant la prévision des heures complémentaires.

Il rappelle que les heures complémentaires sont limitées à un double service, avec dérogation exceptionnelle motivée par la composante qui en fait la demande.

Il inclut dans ce volet la prime de fin d'année des BIATSS, indexée sur le prévisionnel de l'établissement ainsi que sur l'organisation du temps de travail des BIATSS. Cette dernière sera présentée en CT, avec réflexion sur les cycles de travail variables (entre 33 et 44 heures par semaine).

Il termine pour ce volet sur la notion de télétravail, étudiée également lors du prochain CT.

2. Développement des ressources propres

Il évoque la FOAD et le développement des formations courtes tel que cités précédemment lors de la présentation du budget. En prenant l'exemple de l'IUT A, Il appelle à effectuer la distinction entre chiffre d'affaires et résultat net, le premier pouvant baisser même si le second augmente.

Il souligne que l'activité de la Formation Continue sera optimisée par le déploiement de l'outil de gestion FCA Manager.

Il indique la révision prévue de l'ensemble de la politique d'exonération et de tarification des DU prochainement proposée en CA.

M. Niot développe ensuite le point des prestations externes qui doivent permettre de valoriser le patrimoine immobilier de l'établissement, tel que demandé par l'état. Un service pourrait être ouvert à cet effet, notamment après l'ouverture de « la citadelle » qui offre un nouveau potentiel exploitable à l'issue des priorités horaires qui sont celles des enseignements.

Il en arrive à la valorisation des équipements scientifiques performants en proposant un catalogue et une tarification des plateformes scientifiques.

M. NIOT complète ce volet avec la collecte de fond privés. Il propose un travail en réseau afin d'œuvrer au renforcement des partenariats privés ainsi que la création d'une cellule « Entreprises » à guichet unique.

Il rappelle également que la Fondation de l'UPJV a pu, en 2018, engranger des dons privés conséquents liés à des actions notamment au niveau de la recherche. La clarification des statuts de la Fondation permettra d'améliorer le fléchage et l'utilisation des dons.

3. Réduction des charges de fonctionnement

Il note les efforts déjà entrepris par le pôle P2I concernant la rationalisation des charges de fonctionnement (dont la téléphonie, maintenance, installation de chauffage), tout en conservant la qualité du service rendu aux usagers ; les efforts sur la gestion du parc immobilier et sur la gestion de la politique d'achat restant les deux points à améliorer.

M. NIOT dégage deux points principaux sur ce dernier volet :

- La maîtrise des dépenses courantes (encadrement des frais annexe des missions, optimisation de la politique des frais de transport avion, maîtrise de la consommation des fluides, valorisation des déchets et sensibilisation aux éco-gestes)

- L'amélioration de la gestion de la politique d'achat (rédaction de procédures afin de sensibiliser les enseignants chercheurs, en exemple : le financement FEDER)

Il termine en précisant qu'il reste à l'écoute des remarques de l'assemblée concernant les 42 actions détaillées dans le document transmis.

Le Président remercie les différents groupes de travail composés d'enseignants et de BIATSS qui ont largement contribué au PRISM.

Mme POMAGEOT demande des précisions concernant les chiffres représentants les cours complémentaires lui apparaissant contradictoires sur le document fourni.

Mme WADLOW explique qu'il s'agit d'un constat : une réduction de 10% des cours complémentaires permettrait une économie de 70 000 euros en masse salariale.

Mme POMAGEOT souhaite savoir à quel niveau les élus des instances seront associés aux groupes de travail concernant le PRISM.

Mme WADLOW précise que, certains sujets très techniques nécessiteront un fort investissement des services afin de les instruire. D'autres actions nécessitent la compétence des membres du CT (organisation des services), d'autres encore sont plus stratégiques et politiques (formation continue). Elle explique que la mise en œuvre sera déclinée et la méthode adaptée au périmètre des acteurs, en fonction des actions

Le président souligne qu'un travail est prévu au sein des composantes, une fois le PRISM validé. Il distingue une division entre les actions relevant du domaine technique et celles relevant du domaine politique.

Mme JAMAY se félicite des actions concernant le développement durable, tout en regrettant que le comité n'ait pas été impliqué dans la réflexion, indiquant qu'effectivement certains points sont étudiés en parallèle. Elle prend pour exemple le bilan carbone, obligation législative et réglementaire, indiquant qu'elle apprend la généralisation sur l'ensemble du site de l'outil de consommation des fluides.

Elle indique les études de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie concernant la rationalisation du papier ainsi que la consommation numérique et qui démontrent que le gain environnemental n'est pas attesté.

Le président rappelle que la méthodologie de base validée proposait de produire une analyse, des propositions et des déclinaisons d'actions lors de groupes de travail. Il explique que le PRISM tel qu'il est proposé n'est pas figé mais regroupe tous les points remontés par les groupes de travail. Il précise que ces groupes de travail n'ont pas vocation à décider des actions mais à les proposer.

Mme JAMAY entend la réponse et maintient son regret que les spécialistes n'aient pas été consultés, en citant l'étude de M. Pierre BARROIS concernant la connexion informatique dédiée à chaque étudiant dans les amphithéâtres ainsi que les bornes pour voitures électriques.

Mme WADLOW entend la remarque de Mme JAMAY. Elle salue le travail effectué par les directeurs généraux qui ont effectués la commande technique prévue au départ, à savoir de faire remonter les propositions des groupes de travail interservices. Elle précise qu'il aurait en effet été pertinent de solliciter les membres du Comité de Développement Durable si le calendrier de travail l'avait permis.

Mme POMAGEOT propose d'ouvrir les groupes de travail aux personnes qui n'ont pas encore pu s'exprimer, afin d'amener de nouveaux éléments.

M. NIOT rappelle que c'est ce qui est proposé effectivement dans la quatrième phase de mise en place du PRISM.

M. BRAZIER demande des précisions quant à la rationalisation de la gestion des emplois contractuels enseignants.

M. NIOT explique que la réflexion porte sur l'optimisation des contrats en rapport avec le support.

M. BRAZIER demande des précisions sur l'externalisation de missions périphériques ponctuelles.

M. NIOT explique que cela concerne des missions pour lesquelles le personnel est moins nombreux. Cela permet de ne pas impacter le personnel actuel en le délestant de certaines missions. Cela concerne des missions de logistique, des espaces verts, de gardiennage, d'entretien, en rapport avec l'augmentation des mètres carrés.

En l'absence d'autres questions le président met aux voix le PRISM avec les groupes de travail et les propositions élargies. Il est adopté à l'unanimité.

ØØØØØØØ

7. Campagne d'emplois : volumétrie

M. NIOT annonce qu'elle est chiffrée autour de 820 mille euros, résultat de l'augmentation des crédits de masse salariale et du repyramidage.

Propositions de publication pour les enseignants chercheurs : 45 postes

- Professeurs des universités :
  Nombre de postes vacants :15
  11 postes proposés : (1 poste de professeur au titre de l'article 46.5)
  - 8 postes au titre de l'article 46.1
  - 2 à l'agrégation (votés en juin 2018)

- Maîtres de conférences :
  Nombre de postes vacants : 36
  21 postes proposés

- Enseignants du second degré :
  Nombre de poste vacants : 30
  13 postes proposés

M. NIOT informe l'assemblée que la campagne d'emploi des hospitalo-universitaires comprend 4 PU-PH (3 médecine et 1 pharmacie) et 3 MCU-PH (médecine), indépendamment de l'avis du CA qui n'a pas de compétence sur cette campagne.

Il évoque également une régularisation par le transfert d'un poste MCF de l'IUT de l'Aisne vers l'UFR des Sciences d'où une compensation d'un PRCE à l'IUT de l'Aisne, acté par le CA de l'IUT.

Propositions de publication pour les BIATSS : 18 postes

- Corps des Bibliothèques : 3 (1 grade A – 2 grade C)
- Corps des ITRF : 9
- Corps des AENES : 6

Propositions de création d'emploi de contractuels BIATSS : 12

Mme WADLOW précise les besoins les plus urgents :

- 1 responsable de la politique achat marchés de l'établissement
- 1 poste DISIP et 1 poste DRH (Installation de SIHAM et PC-Scol)
- Quelques postes pour des scolarités en difficulté

Le Président demande si l'assemblée a des questions.

Mme POMAGEOT prend note de la création d'emplois contractuels. Elle demande combien de postes BIATSS sont vacants. Elle annonce qu'elle s'abstiendra de voter, ne pouvant valider le manque de moyens pour la publication des postes de titulaires qui développe des emplois non pérennes.

Mme DE TOMI regrette la publication de deux uniques postes BOE au lieu des 4 publiés les années précédentes, chiffres qui placent l'université en dessous du taux d'emploi légal de 6%.

Mme WADLOW précise qu'il y a une différence entre les publications et les postes pourvus, rappelant que le manque se situe au niveau des enseignants chercheurs.

M. NIOT approuve la remarque et note la difficulté de recrutement des personnels en situation de handicap. Il fait remarquer la situation d'une doctorante en situation de handicap ayant des difficultés de financement de ses travaux et pour laquelle un financement sur ressources propres a été étudié avec la DRH.

Le Président précise que, concernant la bourse handicap, la commission a lieu au ministère, le dossier ayant été déposé cette année encore, après avoir essuyé un refus l'année dernière.

M. BRAZIER note une accélération vers la contractualisation et demande si cela impactera la masse salariale dès janvier.

Mme WADLOW répond que les recrutements sont étalés. Elle cite l'exemple de la CVEC pour septembre.

M. LE GRAND précise que les postes vacants BIATSS sont au nombre de 12.

Mme CATELLANI émet la remarque que lorsqu'en RDD l'équipe de gouvernance a proposé de pourvoir 56% des postes enseignants, cela lui paraissait peu. Elle souligne qu'au regard du budget global, cet acte lui paraît courageux et enclin à redonner de l'activité, pour la recherche comme pour l'enseignement, avec une certaine prudence qui est de mise dans un contexte instable. Elle salue le travail des équipes administratives et de la gouvernance.

Le président note la méthodologie appliquée, notamment les différents dialogues de gestion, dont ceux avec les composantes et, fait nouveau, avec les équipes des laboratoires. Il explique qu'il n'était pas envisageable de reconduire le gel des publications afin de dynamiser l'université, tout en restant sur des hypothèses prudentes.

M. NIOT précise qu'il y a eu en effet 53 dialogues de gestion : 18 avec les composantes, 35 avec les laboratoires afin de compiler les besoins. Il note le besoin fondamental de recrutement afin de palier à une éventuelle démotivation des équipes.

Mme POMAGEOT ajoute qu'elle comprend la proposition de l'équipe de direction au vue des contraintes existantes. Elle rappelle cependant que moins on publie de poste BIATSS, plus on maintient de postes contractuels et plus on crée une instabilité car certains contractuels se découragent et quittent l'UPJV, la privant ainsi des compétences acquises.

Le président remercie l'assemblée et met aux votes la campagne d'emploi qui est adoptée à l'unanimité moins 6 voix.

Il invite l'assemblée à une pause déjeuner. Le Conseil d'administration reprend à 14h15.

ØØØØØØØ

8. Prime exceptionnelle de fin d'année pour les personnels BIATSS

M. NIOT détaille les montants versés le 21 décembre :

BIATSS catégorie C : 500 euros
BIATSS catégorie B : 400 euros
BIATSS catégorie A : 300 euros (indice INM inférieur à 582)

Il rappelle que les montants ont été votés en CT à l'unanimité.

M. BRAZIER demande si les mesures gouvernementales en cours auront un impact sur les salaires.

M. BERTHE explique que cela n'impacte pas les personnels, contractuels ou non. Il souligne en revanche que le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération aura un impact certain, notamment concernant l'évolution des indices qui impacte également sur les postes contractuels, tout en précisant que la prudence est de mise.

M. NIOT met aux voix la prime exceptionnelle de fin d'année pour les personnels BIATSS qui est adoptée à l'unanimité. Il remercie l'assemblée.

(Mme CATELLANI quitte l'assemblée à 14h31)

ØØØØØØØ

9. Désignation des membres du comité de développement durable

Mme THEROUSE présente les sièges vacants :

- Un siège de représentant des enseignants chercheurs :
  pas de candidature reçue à ce jour

- Un siège de représentant des personnels BIATSS :
  Mme ROBILLARD affectée au service de la Formation et de l'Innovation Pédagogique a fait acte de candidature

- Un siège de représentant des usagers :
  Trois candidatures ont été exprimées pour un siège à pourvoir:
  M. RAGOT, DUT Génie Biologique deuxième année
  M. PIOFFET, STAPS Cuffies licence 3
  Mme QUELIER, Orthophonie 3e année

Il est procédé au vote.

Mme ROBILLARD est élue à l'unanimité après un vote à main levée.
M. RAGOT obtient 2 voix.
M. PIOFFET obtient 2 voix.
Mme QUELIER est élue avec 16 voix.

M. NIOT précise que comme suggéré par Mme JAMAY, les deux autres étudiants seront également invités à prendre part au comité.

ØØØØØØØ

10. Désignation des deux représentants étudiants à la Commission des statuts

Mme THEROUSE rappelle que cette commission est composée de membres élus par et parmi les membres du CA dont 4 enseignants, 4 personnels BIATSS et 2 étudiants. Sont à pourvoir les deux postes de représentant des étudiants. Aucune candidature n'ayant été reçue, elle effectue un appel en séance.

Mme LEMAIRE et Mme BYRON proposent leurs candidatures.

Elles sont élues à l'unanimité.

ØØØØØØØ

11. Désignation de représentants à la Fondation

M. VANDROMME présente le point.

Il rappelle que le Conseil de Gestion de la Fondation est constitué de 18 membres appartenant à 4 collèges différents, dont le collège des représentants de l'établissement comprenant 8 sièges (3 enseignants et enseignants chercheurs, 3 BIATSS,1 usager, et le Président de l'Université). Il précise que deux postes sont vacants dans ce collège actuellement. Ces deux membres doivent être élus par le Conseil d'Administration sur proposition du président.

Il s'agit de renouveler le siège de représentant des usagers tenu par M. Laruelle dont le mandat de deux ans expire fin 2018, ainsi que le siège du représentant BIATSS (élu pour 4 ans), pourvu par M. Cottrelle qui part en retraite au 1er janvier.

Le président propose M. GRIVEL, vice-président étudiant, au siège de représentant des usagers,

et Mme CLEMENT-STRINATI, impliquée au niveau de l'entrepreneuriat au sein de l'université, au siège de représentante des BIATSS.

M. GRIVEL et Mme CLEMENT-STRINATI sont élus à l'unanimité.

ØØØØØØØ

12. Approbation des subventions FSDIE

Mme THEROUSE présente le point. Il s'agit des subventions proposées, débattues et statuées en CFVU, et qui doivent passer pour approbation au CA compte tenu de leur incidence financière.

Mme WADLOW précise que le tableau a été envoyé en pièces préparatoires au CA, et que l'ordonnateur a validé les points proposés.

M. NIOT met aux voix l'approbation des subventions par un vote à main levée. Elles sont adoptées à l'unanimité moins 5 abstentions.

(Mme DELABIE, Mme JAMAY et M. TAHI quittent l'assemblée à 14h41)

ØØØØØØØ

13. Déclaration d'inutilité : cession d'un foncier au bénéfice d'Amiens Métropole, en vue d'un aménagement urbain.

Mme WADLOW présente le point. Elle explique que la majorité de ce foncier est déjà occupée par la voirie. Il s'agit de déclarer l'inutilité de parcelles qui n'avaient pas été prises en compte jusqu'alors, afin que la métropole puisse en bénéficier.

M. NIOT met aux voix la déclaration d'inutilité qui est adoptée à l'unanimité.

ꕥꕥꕥꕥꕥꕥꕥ

14. Création du service commun interuniversitaire Unisciel

Mme THEROUSE présente le point.

Ce service, dont l'université est membre depuis 2007 propose plus de 5000 ressources numériques librement accessibles. Il a évolué nettement en 10 ans, passant de 20 à 46 membres, d'où la nécessité d'en modifier la structure et de le faire évoluer vers un service commun interuniversitaire, ce qui doit faire l'objet d'un vote en Conseil d'Administration.

M. BRAZIER s'étonne du chiffre de 46 membres.

Mme THEROUSE explique que le porteur en est l'université de Lille, les adhésions sont de ce fait plus localisées dans la partie nord de la France. Elle rappelle également que les ressources de ce service concernant les sciences dites « dures », le conseil de gestion de l'UFR de Sciences y est très favorable.

M. NIOT rappelle que ce même conseil de gestion finance Unisciel sur ressources propres.

Il met aux voix la création de ce service, qui est adoptée à l'unanimité. Il rappelle que cette création fera l'objet d'une mention dans les prochains statuts.

ꕥꕥꕥꕥꕥꕥꕥ

15. Questions diverses

Mme BYRON souhaite aborder la question des frais d'inscription pour les étudiants internationaux. Elle rappelle le positionnement clair du président BENLAHSEN dans son courrier, et souhaite cependant une discussion en conseil d'Administration.

M. NIOT rappelle que l'établissement n'a pas d'information ministérielle quant à la mise en œuvre formelle de ce point. Il propose de revenir sur ce point dès que des informations

complémentaires seront parvenues à l'équipe de direction. Il rappelle la position claire de l'établissement qui est d'éviter cette augmentation.

ØØØØØØØ

M. NIOT remercie les administrateurs pour leur assiduité.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h35.
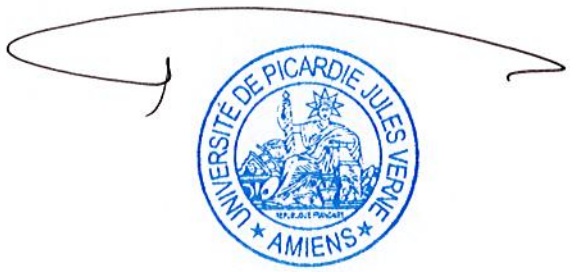
Professeur Mohammed BENLAHSEN
Président de l'UPJV